



Benet, le 23 juin 2023

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le

Lundi 03 juillet 2023 à 18h00
Salle de Réunion

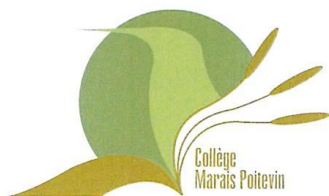
N°	Ordre du Jour	Pour vote	Pour info
1	Approbation de l'ordre du jour	X	
2	Approbation du PV du CA précédent	X	
3	Décisions budgétaires modificatives		X
4	Conventions et contrats <ul style="list-style-type: none">- Renouvellement de la Convention d'adhésion au groupement de commandes papier pour l'année 2023- Autorisation de recrutement et signature des contrats de travail des AED- Autorisation de recrutement et signature des contrats de travail des AESH- Convention de formation inter-établissements	X X X X	
5	Bilan financier des voyages		X
6	Recette diverse SRH	X	
7	Tarifs restauration 2023-2024	X	
8	Répartition des IMP 2023-2024 (sous réserve d'attribution de l'enveloppe)	X	
9	Informations sur la rentrée scolaire 2023 (structure, effectifs, postes et projets)		X
10	Point sur les travaux		X
11	Questions diverses (à faire parvenir secrétariat avant jeudi 29 juin 17h)		X

Je vous serais obligé de bien vouloir y assister.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

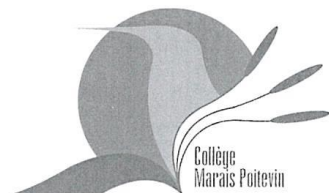
Le Principal

En cas d'empêchement, merci de prévenir votre suppléant



ETAT DE PRESENCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 3 JUILLET 2023

NOM - PRENOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Remplacé ou suppléé par
Membres de droit					
M. Jérôme ANDRE	Principal	x			
Mme Laura MICHARDIERE	Gestionnaire	x			
Mme Laurence BOURNEAU	Conseiller Principal d'Education	x			
Elus					
Mme Danielle LAVAL-PELLERIN	Communauté de communes			x	
Mme Camille FONTAINE	Mairie de BENET	x			
Mme Leslie GAILLARD	Conseil départemental		x		
M. Stéphane GUILLON	Conseil départemental		x		
Mme Katia SIRE	Personnalité qualifiée		x		
Mme Christelle BERTHAUD	Personnel enseignant	x			
M. Frédéric DANIEAU	Personnel d'encadrement	x			
Mme Valérie MALLET	Personnel enseignant	x			
M. Kevin GRAVELLE	Personnel enseignant	x			
Mme Kathryn COLLIER	Personnel enseignant	x			
M. Christophe MAMY	Personnel enseignant	x			
Mme Mathilde CHARRIER	Personnel ATOSS	x			
Mme Marie-Christine FLAMANT	Personnel ATOSS			x	Justine PAILLOU
Mme Vanessa MALICKI	Parent d'élève	x			
Mme Clémence MARTINEAU-BABIN	Parent d'élève			x	
Mme Chloé FAURE	Parent d'élève	x			
Mme Sonia PREMULEAU	Parent d'élève		x		
M. Benoît THINOT	Parent d'élève	x			
Mme Cindy BRUNET	Parent d'élève			x	
M. Alix AUBERT-THINOT	Elève	x			
M. Mathis MALICKI	Elève	x			
Invité					
M. Daniel DAVID	Mairie Benet			x	
Mme Valérie LOZACHMEUR	Agent comptable			x	



EMARGEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 3 JUILLET 2023

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
Membres de droit		
M. Jérôme ANDRE	Principal	
Mme Laura MICHARDIERE	Gestionnaire	
Mme Laurence BOURNEAU	Conseiller Principal d'Education	
Elus		
Mme Danielle LAVAL-PELLERIN	Communauté de communes	
Mme Camille FONTAINE	Mairie de BENET	
Mme Leslie GAILLARD	Conseil départemental	
M. Stéphane GUILLON	Conseil départemental	
Mme Katia SIRE	Personnalité qualifiée	
Mme Christelle BERTHAUD	Personnel enseignant	
M. Frédéric DANIEAU	Personnel d'encadrement	
Mme Valérie MALLET	Personnel enseignant	
M. Kevin GRAVELLE	Personnel enseignant	
Mme Kathryn COLLIER	Personnel enseignant	
M. Christophe MAMY	Personnel enseignant	
Mme Mathilde CHARRIER	Personnel ATOSS	
Mme Marie-Christine FLAMANT Justine Baraud	Personnel ATOSS	
Mme Vanessa MALICKI	Parent d'élève	
Mme Clémence MARTINEAU-BABIN	Parent d'élève	
Mme Chloé FAURE	Parent d'élève	
Mme Sonia PREMULEAU	Parent d'élève	
M. Benoît THINOT	Parent d'élève	
Mme Cindy BRUNET	Parent d'élève	
M. Alix AUBERT-THINOT	Elève	
M. Mathis MALICKI	Elève	
Invité		
M. Daniel DAVID	Mairie Benet	
Mme Valérie LOZACHMEUR	Agent comptable	

Le quorum étant atteint, M. ANDRE, Chef d'établissement, ouvre la séance à 18h05, en s'assurant que tous les membres aient reçu le procès-verbal du conseil d'administration précédent ainsi que l'ordre du jour. M. ANDRE informe de la suppression du point 8 puisque l'enveloppe des IMP n'a pas été attribuée au moment du CA ; ce point est remplacé par la présentation du protocole PHARe pour vote.

1- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié (retrait et remplacement du point 8) est adopté à l'unanimité

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

2- Adoption du PV du CA précédent

Le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent est adopté à l'unanimité

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

3 - Décisions budgétaires modificatives

Mme MICHARDIERE présente deux DBM pour information :

- Ouverture des crédits pour le projet Chorale 2022-2023
- Ouverture des crédits concernant une dégradation faite par un élève dans le gymnase
- Ouverture des crédits concernant une dégradation sur matériel sportif par un élève
- Ouverture des crédits pour le séjour des 4^e à Garin
- Ouverture des crédits de reliquat de subvention du ministère de l'année antérieure
- Ouverture des crédits de reliquat de subvention FCSH du département de l'année antérieure

4 - Conventions et contrats

- Renouvellement de la Convention d'adhésion au groupement de commandes papier pour l'année 2023

Le CE demande au CA l'autorisation de signer le renouvellement de la convention d'adhésion dans le cadre d'un groupement de commandes papier géré par le lycée Colette Le Bret à Aizenay. 65 établissements sont adhérents à ce jour.

Base de commande 2024 légèrement moins conséquente que 2023 en raison de notre changement de logiciel comptable (OPALE) à partir de janvier 2024 (dématérialisation) : 195 A4 + 80 A3. Le prix du papier a connu une augmentation inédite en 2022 de l'ordre de près de 45%. Cette augmentation est essentiellement due à des spéculations depuis que le papier est coté en bourse, mais aussi en raison de l'augmentation des coûts d'acheminement et de production.

Années	Tarif hors taxe A4	Tarif hors taxe A3
2015	2,07 €	4,14 €
2016	2,14 €	4,28 €
2017	1.99 €	3.98 €
2018	2.04 €	4.08 €
2019	2.23 €	4.46 €
2020	2.24 €	4.59 €
2021	1.90 €	3.90 €
2022	2.49 €	4.98 €
2023	3.61 €	7.62 €

M. THINOT demande qui s'occupe de comparer les prix. Mme MICHARDIERE répond que cette année c'est le lycée d'Aizenay. Les gestionnaires des établissements adhérents sont consultés pour avis.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

- Autorisation de recrutement et signature des contrats de travail des AED

Le CE demande au CA l'autorisation de recruter et de signer les contrats de travail des assistants d'éducation pour l'année scolaire 2023-2024. L'établissement dispose de 2,75 postes comme

l'année dernière. Mme BOURNEAU informe les membres du CA que deux d'entre eux vont signer un CDI à temps plein au 1^{er} septembre 2023.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

- Autorisation de recrutement et signature des contrats de travail des AESH

Le CE demande au CA l'autorisation de recruter et de signer les contrats de travail des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour l'année scolaire 2023-2024.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

- Convention de formation inter-établissements. Il s'agit du dispositif « Trouve ta place » mis en place à la rentrée de septembre 2023 pour les élèves de 3^{ème} sans solution.

Trouve ta place

TU SORS DE CLASSE DE 3ÈME,
2GT, 2PRO, 2CAP
TU N'AS PAS ÉTÉ AFFECTÉ(E) EN
CAP/BAC PRO EN JUILLET ET TU
SOUHAITES PARTICIPER AU
TOUR D'AFFECTATION DE
SEPTEMBRE

**L'atelier « trouve ta place »
te propose :**

- Des temps de connaissance de soi, des métiers et des formations
- Des visites d'entreprises ou des plateaux techniques (ateliers)
- La possibilité d'effectuer un mini stage
- Un bilan personnalisé pour envisager toutes les solutions pour reprendre une formation

Pour cela:

Contacte ton ancien établissement (ou le CIO si besoin au 02.51.37.06.25) avant le 31 août pour faire un bilan et les formalités administratives. Tu seras par la suite contacté(e) au plus tard le 4 septembre pour une entrée le 5 septembre (saisie des vœux le 12/09 matin au plus tard et résultats le 15/09/23)

! L'inscription aux transports scolaires si besoin doit être faite au plus tard début août pour le lycée de ton choix (Monnet aux Herbiers ou Rabelais à Fontenay-le-Comte). L'abonnement pourra être annulé sans frais (appel avant la rentrée et retour de carte avant le 11/09/23).

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

5- Bilan financier des voyages 2022-2023

Pour information (pas de vote car la participation des familles reste inchangée)

Voyage au ski :

85% des élèves de 6^e sont partis (52 élèves sur 61).

Participation demandée initialement 331 €. Participation définitive 331 €.

Coût réel du voyage par participant 364.66 € (20421,00 € pour 56 participants accompagnateurs inclus). Pour les demi-pensionnaires, le montant trop perçu (principalement car aide JPA) sera déduit des factures de cantine pour la période septembre-décembre 2023. Pour les externes, remboursement par virement en fin d'année scolaire.

Bilan JPA : 13 élèves aidés sur 52 participants soit 25%.

Montant accordé 860 € pour 13 élèves soit un montant moyen de 66 € par élève avec une fourchette mini de 60 € et max de 80 €.

Cette aide représente pour les familles environ 19% de la participation demandée pour le voyage.

Voyage à Garin

79% des élèves de 4^e sont partis (41 élèves sur 52).

Participation demandée initialement 307 €. Participation définitive 307 €.

Coût réel du voyage par participant 335,98 € (15119.25 € pour 45 participants accompagnateurs inclus). Pour les demi-pensionnaires, le montant trop perçu (principalement car aide JPA) sera déduit des factures de cantine pour la période septembre-décembre 2023. Pour les externes, remboursement par virement en fin d'année scolaire. Le dossier de demande d'aide JPA est encore en cours.

Projet Chorale avec nuitées

14 élèves sur 18 initialement inscrit ont participé à ce projet.

Participation demandée initialement 35 €. Participation définitive 35 €.

Coût réel du voyage par participant 99.28 € (1489.34 € pour 15 participants accompagnateurs inclus). Coût des transports partagé entre plusieurs établissements.

6- Recette diverse au SRH

Le CE demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir vendre du matériel de cuisine non utilisé à un autre établissement scolaire. Les fonds seront utilisés uniquement dans le cas d'achat de nouveau matériel pour le service de restauration.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

7- Tarifs de restauration

Présentés par Mme MICHARDIERE

La commission permanente du Conseil Départemental du 2 juin 2023 a adopté les tarifs de restauration pour la période de septembre 2023 à juillet 2024.

Les tarifs sont en hausse par rapport à ceux pratiqués en 2022.

Le tarif pratiqué par le collège Marais Poitevin pour l'année scolaire 2023-2024 a donc été fixé à 3,90 € (ce tarif correspond au montant journalier sur la base d'un forfait annuel pour les élèves demi-pensionnaires).

Les élèves qui prennent à titre exceptionnel un repas à la cantine devront s'acquitter d'un montant de 4,40 € par repas.

Les différents tarifs applicables pour 2023-2024 seront les suivants :

- Agents du département et assistants d'éducation : 3,30 €
- Personnel de catégorie C : 4,40 €
- Personnel de catégorie A et B : 6.20 €
- Visiteurs : 10,10 €

Le conseil départemental rappelle que le prix payé par les familles des collégiens ne représente qu'une partie du coût réel d'un repas (estimé à 8.50€). Aussi le niveau de prise en charge du Département est de l'ordre de 4.60€

Tarifs de restauration dans les collèges publics vendéens pour l'année scolaire 2023/2024

TARIFS	
Elèves au forfait	3,90 €
Elèves au ticket	4,40 €
Agents du Département – Agents sous contrat aidé – Assistants d'éducation	3,30 €
Agents de catégorie C État	4,40 €
Enseignants / Personnels administratifs, de direction, de gestion, d'éducation - Stagiaires du GRETA – Personnes extérieures chargées de la surveillance des élèves demi-pensionnaires	6,20 €
Repas exceptionnel et personnes extérieures au collège	10,10 €
Internes au collège André Tiraqueau de Fontenay-le-Comte, pour un forfait 5 jours – 4 nuits (tarif à la journée)	10,00 €
Internes au collège Édouard Herriot de La Roche-sur-Yon, pour un forfait 5 jours – 4 nuits (tarif à la journée)	10,00 €
Internes à la cité scolaire de Challans, pour un forfait 5 jours – 4 nuits (tarif à la journée)	10,00 €
Petit-déjeuner agents du Département – agents sous contrat aidé – assistants d'éducation	0,80 €
Petit-déjeuner autres personnels	2,00 €
Nuitée à l'internat dans le cadre scolaire	9,50 €
Nuitée à l'internat hors cadre scolaire	16,70 €

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	4
Contre	0		

Les personnes qui s'abstiennent le font pour contester le fait qu'on demande un vote sur des tarifs qui sont imposés.

8 - Protocole pHARe

« Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Depuis 2017, la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement a connu une réelle accélération.

La politique de prévention s'est ainsi structurée autour du programme de lutte contre le harcèlement pHARe, qui s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 400 référents académiques et départementaux,

répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et grâce aux plateformes du 3020 et du 3018 (cyber-harcèlement). L'une des conditions de réussite du programme PHARe est qu'il soit connu de tous : c'est pourquoi la communication des numéros d'urgence que sont le 3018 et le 3020 sera systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance et autres supports numériques. »

Source : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>

Mme PAIRAUD, infirmière scolaire de l'établissement, prend la parole à ce sujet. L'équipe ressource PHARe de l'établissement est constituée de 5 personnes : Mme PAIRAUD, Mme BOURNEAU (CPE) et trois professeurs, Mme GARNIER, Mme MICHEL et Mme LACOLLEY. Elle vient de terminer sa 1^o année de formation (sur 2 ans).

Il existe un protocole externe et un protocole interne qui doit être soumis au vote.

Résultat des votes			
Nombre de votants	17	Votes exprimés	17
Pour	17	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

PHARE Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

"Tous préoccupés, tous concernés, personne mis de côté"

Des personnels de l'établissement et des élèves ambassadeurs ont été formés pour **lutter contre les incivilités et s'assurer d'un climat scolaire propice au bien-être de chaque élève.**

Dans ce cadre, des élèves (impliqués ou non) pourront être reçus de manière individuelle par un membre de l'équipe « PHARE ».

L'objectif principal est de **prévenir d'éventuelles situations d'intimidations et de garantir leur prise en charge.**

La méthode utilisée est **non-blâmante**, le but étant de **responsabiliser les jeunes** et de les rendre **acteurs dans la résolution des situations d'intimidations.** Cependant, la MPP* et le recours à la sanction ne sont pas contradictoires, cette dernière pourra être nécessaire et justifiée dans certains cas.

*** Application de la Méthode Préoccupation Partagée :**

Etape n°1
Connaissance d'une situation d'un élève cible.
Par qui ? Elève, adulte de l'établissement, famille...

Etape n°2
Échange/concentration de l'équipe et rencontre avec l'élève cible.

Etape n°3
Entretiens non culpabilisants avec les élèves (intimidateurs, témoins, autres) pour partager notre préoccupation.
A réitérer jusqu'à ce que cessent les brimades/intimidations.

Etape n°4
1) Situation résolue et veille de la situation.
2) Brimades toujours présentes ? **Débrief de l'équipe et réajustement de la MPP***.
Éventuel entretien avec la famille (à l'appréciation de l'équipe PHARE).

"Cesser de rire, c'est déjà agir"

Présentation de l'équipe "PHARE" :
Ninon Lacolley
Emilie Michel
Laurence Bourneau
Véronique Garnier
Justine Pairaud

Comment nous contacter ?
Par mail : pharecolllegenaraispoitevin@ac-nantes.fr

Protocole interne harcèlement

Collège Marais Poitevin



Connaissance d'une situation d'intimidation

Des personnels de l'établissement et des élèves ambassadeurs sont formés pour lutter contre les incivilités et assurer un climat scolaire serein.

Objectifs:

- prévenir les situations d'intimidations
- garantir leur prise en charge -La méthode utilisée est non-blançante, responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs dans la résolution des situations sont les objectifs.

MPP et sanction ne sont pas contradictoires. La sanction peut être nécessaire et justifiée dans certains cas.

Concertation équipe Phare

Entretien avec l'élève cible
-soutenir
-sécuriser
-accompagner

Entretiens avec des élèves intimidateurs, impliqués ou non
Inviter et encourager les élèves à proposer des solutions

Rencontres de suivi

S'assurer que la situation s'est améliorée



S'assurer que la proposition a été mise en oeuvre

Nous signaler les situations:

pharecollegemaraispoitevin@gmail.com

Mme BOURNEAU indique que grâce à cette formation, elle « déconstruit » tout ce qu'elle a appliqué jusqu'ici face à des situations de harcèlement. Mme FAURE, parent d'élève et professeur des écoles, acquiesce et ajoute que cette méthode pousse à sortir de sa posture de juge. Mme FONTAINE évoque le projet de « boîte à papillons », pour les élèves qui n'oseraient pas parler, ainsi que l'éventualité de faire participer les élèves du Conseil Municipal des Jeunes (avantage = plusieurs niveaux).

9 - Informations sur la rentrée scolaire

M. ANDRE prend la parole. Il présente le tableau des effectifs, envoyé ce jour à la Direction Académique :

NOM DU COLLEGE : Collège Marais Poitevin 85490 BENET - 0851145H

	6ème	5ème	4ème	3ème
NOMBRE D'ELEVES INSCRITS DU SECTEUR	72	62	49	52

DATE D'ENVOI DU TABLEAU : 03/07/2023

VISA DE L'ETABLISSEMENT :

Collège Marais Poitevin
46, rue de la Gare
85490 BENET
02 51 00 96 55 - Fax : 02 51 07 32 03
ce.0851145h@ac-nantes.fr



Il y aura donc 3 divisions de 6^e, 3 divisions de 5^e, 2 divisions de 4^e et 2 divisions de 3^e.

Nous avons 298 heures dont 10 HSA. Dans l'état actuel des choses, 296 heures sont consommées.

Professeurs en temps partiel : Mme COUTON 15h, Mme GARNIER 13.5h, Mme DUBOIS 12h.

Le poste d'espagnol est pourvu par une titulaire qui bénéficie d'un mi-temps thérapeutique de 10h. Elle sera sur les niveaux 4^e et 3^e. Reste un BMP de 7.5h à compléter. Pas de vivier dans les autres établissements et impossible de faire appel à quelqu'un de l'académie de Poitiers (vacances scolaires décalées). L'éventualité de faire appel à M. FELIU qui a une bivalence est envisagée si Mme COUTON reprend un temps plein. Mme FONTAINE indique qu'elle a un collègue au lycée Rabelais qui pourrait accepter ce poste. Les échanges de coordonnées sont faits.

La classe de 6^e « tremplin » est reconduite à la rentrée prochaine avec un effectif de 20 élèves maximum. Il est possible que Mme Le Boulch, professeur des écoles à Damvix, intervienne.

Point sur le mouvement des professeurs :

- Documentation : actuellement Mme SUIRE, contractuelle. Poste pourvu par un titulaire, M. RAVAILLEAU
- Mathématiques : départ mutation M. RIEU. Poste pourvu par un titulaire, M. LAMBART.

- Espagnol : actuellement Mme HEULARD, TZR mise en disponibilité. Poste pourvu par Mme GOURAUD.
- SVT : actuellement M. LOIZEAU, TZR. Poste pourvu par une titulaire, Mme CHALOPIN.

Mme CHARRIER, secrétaire de l'établissement, mise en disponibilité, sera remplacée par Mme PELLEGRIN, issue de mutation.

10 - Points sur les travaux

Le récent tremblement de terre a fait souffrir le bâtiment principal, des piliers de soutènement ont fissuré. Le CD85 s'est déplacé plusieurs fois, assurant qu'il n'y a aucun risque pour les élèves et les personnels. Une zone a été balisée pour que personne n'y accède.

Les modulaires seront déplacés en juillet sur le terrain de sport. La consultation des entreprises est terminée, les appels d'offres sont donc imminents. Le calendrier prévu sera respecté.

Les professeurs ont demandé quels arbres seraient abattus : les 3 devant les actuels modulaires + 3 (ou 4) tilleuls à cause de l'extension bâtiment vie scolaire, infirmerie,....

Le CD85 assure qu'un arbre abattu = un arbre replanté.

Le Froid Vendéen intervient fin juillet car le collège récupère la plonge du collège Beaussire de Luçon.

11 - Questions diverses

Mme COLLIER, professeur d'anglais, souhaite présenter le projet de voyage à Londres pour février 2024 (du 18 au 23).

Programme annoncé aux familles :

- Hébergement en famille d'accueil
- Découverte de Londres à pied et en métro : *Trafalgar Square, St James's Park, Buckingham Palace, Westminster Abbey, Houses of Parliament, Big Ben, Tower Bridge, Tower of London, The Monument, St Paul's Cathedral, etc.*
- Course aux trésors à l'intérieur de la Tour de Londres
- Visite des grottes de *Chislehurst* (lieu de refuge lors des bombardements pendant la Seconde Guerre Mondiale)
- Visite des *Churchill War Rooms* (quartiers généraux souterrains secrets pendant la Seconde Guerre Mondiale)
- Initiation au cricket (sport national anglais)
- Comédie musicale dans le *West-End*
- *Full English Breakfast* dans un pub, etc.

Elle a effectué un sondage auprès des élèves : 44 oui sur 51.

Mme COLLIER a obtenu un devis auprès du prestataire Verdié. Il est volontairement gonflé de 15% pour anticiper d'éventuelles augmentations.

- 1^e devis global : 23346,28 € soit 451,38 € / personne
- 2^e devis (sans initiation cricket) : 22189,28 € soit 427,28 € / personne
- 3^e devis (sans initiation cricket (1) ni tickets de métro (2)) : 21477,72 € soit 412,45 € par personne

(1) Peut être fait en France

(2) Prise en charge éventuelle par l'APE

Participation 35 € par élève de la part du FSE.

Mme COLLIER a demandé des devis individuels à chaque prestataire d'activité et s'est aperçu que Verdié se dégage une marge énorme (exemple donné avec le prix des tickets de métro).

Elle demande au CA un accord de principe pour continuer les démarches relatives à l'organisation de ce séjour = accordé à l'unanimité.

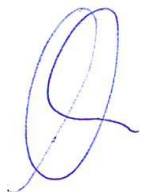
L'ordre du jour étant épuisé, M. ANDRE lève la séance à 19h30.

Pièces jointes via l'application Dem'Act :

- ✓ Convention adhésion au groupement de commandes papier
- ✓ Dotation AED pour 2023-2024
- ✓ Convention de formation inter-établissements
- ✓ Bilan financier voyage ski
- ✓ Bilan financier voyage Garin
- ✓ Facture SRH
- ✓ Tarifs restauration 2023-2024

La secrétaire de séance

Mathilde CHARRIER



Le président de séance

Jérôme ANDRE

